

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 25 avril 2018 conférant un grade d'officier de réserve
au titre de l'article L. 4221-3 du code de la défense**

NOR : INTJ1811772A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4221-3, L. 4221-6 et R. 4211-4 à R. 4221-28,

Arrête:

Article 1^{er}

M. Daniel, Albert, Lucien Laslier est nommé au grade de lieutenant-colonel de réserve, en qualité de spécialiste, en vue d'occuper un poste d'officier chargé de la prévention contre l'incendie (OCPCI) au profit de la région de gendarmerie de Languedoc-Roussillon.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 25 avril 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :
*La générale, commandante et déléguée
aux réserves de la gendarmerie nationale,*
A. FOUGERAT